ANNEE. No. 15. MANITOBA. JEUDI, 9 SEPTEMBRE, 1875.

CONDITIONS
...ENT AU "MÉTIS."

...pour un an est de dix
...ou deux piastres
...cours du Canada:
...payer cette somme
...en souscrivant son
...ement.
...du MÉTIS ont été
...à St. Boniface,
...Avenue Provencher,
...au Nord-Est du Col-
...dans la Bâtisse du
...re.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne, et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.
Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.
Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.
Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

GAUTHIER,

ENTREPRENEUR.

...MENT ses amis et le public en ...qu'il a ouvert, sur l'Avenue Pro... St. Boniface, près de la Rivière ...une boutique de menuiserie. Il ...à faire et réparer sous le plus ...et à des prix réduits ce qui con... blanche, tel que voitures, repa... et constructions de bâtisses de tout ...e, etc.

...face, 6 Fevrier, 1875.

...liothèque Provinciale.

...personnes ayant en leur possession ...vres appartenant à la Bibliothèque ...ale sont respectueusement priées ...remettre aussitôt que possible au ...ment du Secrétaire Provincial, ou ...parer un catalogue et un grand ...d'ouvrages importants manquent.

FELIX TRUDEL.
...du Secrétaire Provincial.

...peg, 17 Avril, 1875.

...AU DES COMMISSAIRES
DE MANITOBA
ET LES
...toires du Nord-Ouest.

...mission Canadienne
A
...n Internationale de Philadelphie, 1876

PROVINCE DE MANITOBA
Winnipeg, 20 Août, 1875.

...PUBLIC, est par le présent donné, ...ce Bureau est prêt à recevoir des ...ons concernant l'Exposition Inter..., et de fournir toutes les informa...ises, formes d'application, etc.

...pération du Public et des Sociétés ...ulture est sollicitée, afin de rendre ...ion magnifique et une représenta... des ressources de cette Province ...d-Ouest.

...es articles proposés pour l'Exposi... ...ont pris en charge a Winnipeg ...delphie (gratis) ainsi que les dépen... ...la personne à qui appartiendront

...tion immédiate est nécessaire pour ... de la place.

...eption générale des articles aux ...l'Expositions commencera le 1er ...1876, et pas un article ne sera ...ès le 31 Mars, 1876.

...mission Canadienne prendra toutes ...utions pour la préservation de tous ...dans l'Exposition, et elle sera ...pour les damages ou pertes ...sorte, accident par le feu ou au...

...plus amples informations s'adresser ...du Bureau de la Commission ...

THOS. SPENCE,
Secrétaire.

AVIS

DU

BUREAU DES TERRES

DU

CANADA.

AVIS est par le présent donné, que les personnes, inscrites à ce Bureau pour DROIT D'ETABLISSEMENT sur les Terres suivantes, sont DECHUES de leur DROIT pour ne s'être pas conformées aux EXIGENCES requises par la Loi.

Re : La Résidence et la Culture

SAVOIR :

Dans le Township 13, *Rang* 1. *Est*,

Le Nord-Est ¼, Section 6 ; Nord-Ouest ¼ Section 27 ; Sud-Est ¼, Section 10 ; Sud-Est ¼ Section 3 ; Nord-Est ¼, Section 3 ; Nord-Est ¼ Section 10 ; et Sud-Est ¼, Section 12.

Dans le Township 13, *Rang* 2, *Est*,

Le Sud Est ¼, Section 18 ; Nord-Ouest ¼ Section 20 ; et Nord-Est ¼, Section 27.

Dans le Township 14, *Rang* 1. *Est*,

Le Sud-Ouest ¼, Section 7 ; Nord-Est ¼ Section 6 ; Sud-Ouest ¼, Section 20 ; Nord Est ¼, Section 6, et Section 29.

Dans le Township 14, *Rang* 2, *Est*,

L'Ouest ½ de l'Est ½, Section 9.

Aussi, que chacun des Requérants pour les Terres suivantes, inscrites comme "Droit d'Etablissement" (*Homestead right*), dans les Etablissements de Rockwood, Victoria et Grassmere, qui pourra fournir une preuve satisfaisante de sa résidence actuelle et de la culture des dites Terres, ou d'une partie raisonnable, avant le PREMIER JOUR de JUIN, aura permission de tenir son entrée ; mais à défaut de telle preuve fournie à cette date, sera déchu de son "Droit d'Etablissement."

SAVOIR :

Dans le Township 13. *Rang* 1. *Est*,

Le Nord-Est ¼, Section 2 ; Sud-Est ¼, Section 36 ; Nord-Ouest ¼, Section 33.

Dans le Township 13, *Rang* 1, *Est*,

Le Nord-Ouest ¼, Section 15, et Sud-Ouest ¼, Section 31.

Dans le Township 13, *Rang* 2, *Est*,

Le Sud-Est ¼, Section 34 ; Sud-Est ¼, Section 28 ; et Sud-Est ¼, Section 22.

Dans le Township 14, *Rang* 1, *Est*,

Le Nord-Ouest ¼, Section 20 ; et Nord-Est ¼, Section 20.

Dans le Township 14, *Rang* 2. *Est*,

L'Est ½ de l'Est ½, Section 9 ; Sud-Est ¼, Section 34 ; Sud-Ouest ¼, Section 34 ; Nord-Ouest ¼, Section 34 ; Nord-Est ¼, Section 34 ; Sud-Ouest ¼, Section 22 ; Sud-Ouest ¼, Section 27 ; Sud-Est ¼, Section 22 ; Nord-Est ¼, Section 16.

AVIS.

Le temps requis pour l'établissement immédiat sur les terres plus haut mentionnées à été prolongé du 1er JUIN au 15 JUILLET prochain.

Par ordre,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 20 Mai, 1875.

AVIS.

DU

BUREAU DES TERRES

DU

CANADA.

AVIS est par le présent donné, que les personnes, inscrites à ce Bureau pour DROIT D'ETABLISSEMENT sur les Terres suivantes, sont DECHUES de leur DROIT pour ne s'être pas conformées aux EXIGENCES requises par la Loi.

Re : La Residence et la Culture.

SAVOIR ;

Dans le Tp 11, Rg 4 Est, N E ¼ sec 3.

" 11, Rg 5 E, N O ¼ sec S O ¼ sec 10, N E ¼ sec 19.

Tp 7 Rg 6 E. N O ¼ sec 14.

Tp 14, Rg 1 O, N O ¼ sec 2, N E ¼ 25, S E ¼ sec 36.

Tp 13, Rg 2 O, N E ¼ sec 17, S E ¼ sec 30, S O ¼ 33, S O ¼ sec et N E ¼ de la sec 35.

Tp 14, Rg 2 O, S O ¼ sec 2, S O ¼ sec 10, S O ¼ sec 15, N O ¼ sec 32.

Tp 13, Rg 3 O, N E ¼ sec 25, N O ¼ sec 30.

Tp 13, Rg 4 O, S O ¼ sec 15.

Tp 12 Rg 6 O, N E ¼ sec 36, S E ¼ sec 36.

Tp 13, Rg 6 O, N E ¼ sec 1, S O ¼ sec 12.
Tp 12, Rg 7 O, N E ¼ sec 7, S E ¼ sec 30.

Tp 13, Rg 7, O, S O ¼ sec 2, N O ¼ sec 9, S O ¼ sec 14, N O ¼ sec 23, S O ¼ sec 23, N E ¼ sec 33, S E sec 33.

Tp 11, Rg 8 O, S E ¼ sec 31, S E ¼ sec 34.

Tp 12, S O, S O ¼ sec 17, S O ¼ sec 24, N E ¼ sec 25 N O ¼ sec 25, S E ¼ sec 25, S E ¼ sec 36.

Tp 13, Rg 8 O, N O, 2, S E, 32, E ½, sec 34.

Tp 14, Rg 8 O, S E ¼ sec 3, O ½ sec 4, S O ¼ sec 12, S E ¼ sec 20.

Tp 13, Rg 9 O, S E ¼ sec 32.

Ces terres comme celles situées dans les Townships non reservés, seront offertes pendant trois mois, depuis et après le 1er juillet prochain, exclusivement pour "Droits D'Etablissement," "Homstead Right ;" et toutes celles qui n'auront pas été prises pendant ce temps, comme "Droit d'etablissement," seront offertes en vente et pour la colonisation comme par le passé.

Aussi, que chacun des Requérants pour les Terres suivantes, inscrites comme "Droit d'Etablissement" (*Homestead right*), pourra fournir une preuve satisfaisante de sa residence actuelle et de la culture des dites terres, ou d'une partie raisonnable, avant le 15 Juillet, aura permission de tenir son entrée ; mais à defaut de telle preuve fournie à cette date, sera déchu de son "Droit d'Etablissement."

SAVOIR :

Tp 11, Rg 4 E, S O ¼ sec 22 S E ¼ sec 27, N E ¼ sec 24 S E ¼ sec 3.

Tp 12, Rg 6 E, S O 1/4 sec 5.

Tp 11, Rg 5 E, N O ¼ sec 6 S O ¼ sec 19 S E ¼ sec 18 S O ¼ sec 24 S E ¼ sec 23 N O ¼ sec 34 N E ¼ sec 36 N O ¼ sec 27 N O ¼ sec 35 N E et S O ¼ sec 18 N E ¼ section 6 N E ¼ sec 17

Tp 11, Rg 8 Ouest, N E ¼ sec 36 N O ¼ sec 33 Nhf sec 32 S O ¼ sec 35.

Tp 12, Rg 5 Ouest, S O ¼ sec 18 Nhf sec 31 Nhf et S O ¼ sec 32 N O ¼ sec 30.

Tp 12, Rg 6 Ouest, S E ¼ sec 32 N O ¼ sec 23 Nhf sec 14 N O ¼ sec 33 N E ¼ sec 23 N O ¼ sec 24 N O ¼ sec 15 Nhf sec 16 S E ¼ sec 17 N O ¼ sec 25 S E ¼ sec 35 S O ¼ sec 22 S E ¼ sec 9 S O ¼ sec 15 S O ¼ sec 21 N E ¼ sec 30 N O ¼ sec 36 N O ¼ sec 11 S O ¼ sec 23 N O et S O ¼ sec 18 S O ¼ sec 37.

Tp 12, Rg 5 Ouest, O ½ de E ½ sec 33 E ½ de E ½ sec 33 S O ¼ sec 17.

Tp 12, Rg 7 Ouest, N O ¼ sec 21 S O ¼ sec 17 S O ¼ sec 9 N E ¼ sec 23 S O ¼ sec 10 S O ¼ sec 18 N E ¼ sec 7 S O ¼ sec 31 S O ¼ sec 19 N E ¼ sec 21 N E ¼ sec 17 N O ¼ sec 31 S O ¼ sec 34 Shf sec 33 N O ¼ sec 34 N E ¼ sec 27 S E ¼ sec 7 N E ¼ sec 18 N O ¼ sec 33 S E ¼ sec 25 S E ¼ sec 16 Nhf sec 30 S O ¼ sec 6 N E ¼ sec 25 S O sec 16 N E ¼ sec 24 N E ¼ sec 10 N O ¼ sec 24 S E ¼ sec 17 N E ¼ sec 12 N E ¼ sec 9 S E ¼ sec 6 S E ¼ sec 20.

Tp 12 Rg 8 Ouest, S E et S O ¼ sec 5 S E ¼ sec 24 S O ¼ sec 15 S E ¼ sec 12 S E ¼ sec 6 N E ½ sec 1 S O ¼ sec 30 S O ¼ sec 16.

Tp 13, Rg 2 Ouest, Nhf et S E ¼ sec 20 N O ¼ sec 33 N O ¼ sec 31.

Tp 13, Rg 3 Ouest, N O 1/4 sec 36 S O 1/4 sec 30.

Tp 13, Rg 4 Ouest, N E 1/4 sec 27 N E 1/4 sec 37 S O 1/4 sec 13 N E 1/4 sec 15.

Tp 13, Rg 6 Ouest, N O et S O 1/4 sec 25 N E et S E 1/4 sec 6.

Tp 13, Rg 7 Ouest, S E 1/4 sec 2 S O 1/4 sec 34 N O 1/4 sec 3 N E 1/4 sec 2 S E 1/4 sec 34 N E 1/4 sec 14 N O 1/4 sec 35 N E 1/4 sec 34 N O 1/4 sec 2 S O 1/4 sec 3.

Tp 14, Rg 8 Ouest, S O 1/4 sec 34.

Tp 14, Rg 1 Ouest, N O 1/4 sec 25 N E 1/4 sec 4 S O 1/4 sec 3.

Tp 14, Rg 2 Ouest, N E 1/4 sec 5 S E 1/4 sec 28 N E 1/4 sec 22 N E 1/4 sec 15 S E 1/4 sec 23 N O 1/4 sec 15 S O 1/4 sec 3 S E 1/4 sec 4 S E 1/4 sec 27 Ehf sec 3 S E 1/4 sec 17 S O 1/4 sec 20 N O 1/4 sec 9 S O 1/4 sec 16 S E 1/4 sec 6 Nhf 7 S O 1/4 sec 5 S O 1/4 sec 4 N E 1/4 sec 23 N O 1/4 sec 10 N E 1/4 sec 6 N O 1/4 sec 4 S E 1/4 sec 9 S O 1/4 sec 7 S O 1/4 sec 21.

Tp 14, Rg 7 Ouest, N E 1/4 sec 4 S E 1/4 sec 2 S E 1/4 sec 9.

Tp 14, Rg 8 Ouest, N O 1/4 sec 17 S O 1/4 sec 15 N O 1/4 sec 12 N E 1/4 sec 10 N O 1/4 sec 10 S O 1/4 sec 20.

—AUSSI—

Dans le Township 14, Rang 2 Ouest, le 1/4 Nord-Ouest de la section 22 enrégistrée en faveur de RICHARD KEELING, décédé, les représentants légaux duquel sont par le présent avertis de donner preuves qu'ils sont tels et qu'ils sont établis sur le dit lot avant la date ci-dessus mentionnée.

Par ordre,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 22 Mai, 1875.

Avis Public

DU

Bureau des Terres du Canada

Winnipeg, 19 Mai, 1875.

" En attendant que certaines applications " faites pour la COMMUNE de la POINTE " DOUGLASS, ainsi que pour le LOT No. " 754, de l'arpentage de la Compagnie " de la Baie d'Hudson, autrement connue " sous le nom de la COMMUNE DE ST. " BONIFACE, soient prises en considéra- " tion, il est par le present defendu a toute " personne, qu'elle soit au nombre des ap- " plicants ou non, de s'etablir ou d'exercer " aucun droit de propriété sur les dites " COMMUNES, ou sur aucune partie d'i- " celles."

Par ordre du Ministre de l'Intérieur,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 19 Mai, 1875.

Copie du Rapport d'un Comite de l'Honorable Conseil Privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général.

Dans un mémoire en date du 20 Mars 1874, l'Arpenteur Général des Terres Fédérales, faisant allusion à une lettre de M. Codd, Agent intérimaire des Terres Fédérales, en date du 7 Mars courant, demandant l'autorisation d'agir avec les gens qui empiètent sur les limites de bois fédérales, en outre de l'autorisation donnée par l'Ordre en Conseil du 13 Janvier 1873, établissant des réglements concernant le bois dans Manitoba, et en vertu de la 60me section de l'Acte concernant les terres fédérales.

L'Arpenteur-Général fait allusion au cas du bois de chauffage saisi, parcequ'il a été coupé sans autorisation et qui, étant en trop petite quantité pour justifier l'emploi de gardiens, sera emporté par les délinquants avant l'expiration de la période fixée pour la vente au profit de la Couronne.

En vertue de raccourcir cette période, l'Arpenteur Général recommande qu'aux termes de la 105me section de "l'Acte des Terres Fédérales," l'Agent des Terres Féderales à Manitoba soit autorisé à ordonner la vente, dans un délai de quinze jours, du bois coupé sans autorisation sur lequel le délinquant refuse de payer trois fois les droits susmentionnés.

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre de l'Intérieur, le Comité recommande que la dite autorisation soit accordée.

Certifié,

W. C. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

15 Juillet, 1875.

Avis du Bureau des Terres du Canada.

AVIS est par le présent donné que les terres dans le voisinage des courbres du Lac Manitoba des deux côtés, et s'étendant à l'ouest aussi loin que le Lac Ebb et Flow, et aussi toutes les terres dans le voisinages des îlots du Lac Winnipeg au Lac des Bois généralement connus comme le Portage du Rat, sont retirées de la vente et de la colonisation, et toutes les parties interessées sont notifiées de ne pas s'y établir.

Par ordre,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 29 Decembre, 1874.

LE "METIS."

Jeudi, 9 Septembre, 1875.

Nouvelles de la Prairie.

Voici des nouvelles *du large* que nos lecteurs liront avec plaisir et intérêt, nous en sommes sûr. C'est un ami du journal qui nous a fait la faveur de les condenser pour nous ; nous l'en remercions pour nos lecteurs, et nous espérons qu'il nous favorisera de cette manière aussi souvent que l'occasion s'en présentera et que ses graves et nombreuses occupations le lui permettront :

Joseph Laverdure, vieux Métis, vient d'arriver de la *Montagne de Bois*, après vingt jours de marche. Il rapporte que depuis cette place jusques bien en deça des grandes prairies du *Lac Qu'Appelle*, toute la plaine est couverte de sauterelles mortes pendant le mois dernier ou au commencement du mois d'août. Elles paraissent venir du côté de la Rivière Rouge, dit il, tombaient sur le sol, et après deux ou trois jours de languissement, mourraient. Partout on s'accorde à dire que c'est un heureux présage pour l'année prochaine, c'est-à-dire, que les terribles nuages de ces insectes qui ont détruit les récoltes, par une impulsion providentielle sont allées périr dans les prairies du Nord-Ouest.

Le même métis raconte qu'une grande partie du pays depuis la *Montague de Bois* jusqu'à la *Montagne aux Cyprès* et delà jusqu'au-delà des 3 buttes, c'est-à dire sur une étendue de plus de quatre cents milles de long et au moins deux cents milles de large, les troupeaux de buffalos *couvrent la prairie*. On ne les a jamais vus si nombreux. L'herbe est rasée partout et les petits arbustes n'offrent plus que le tronc. Partout on n'aperçoit que des milliers de sentiers, creusés dans le sol par *l'incomparable* buffalo, qui, encore une fois, vient offrir sa viande si recherchée à l'habitant de ces contrées.

Les métis et les sauvages en foule s'en vont déjà établir leurs quartiers d'hiver, les uns à la *Montagne de Bois*, d'autres à la *Montagne aux Cyprès* et sur les bords de la *Rivière-au lait*, de l'autre côté des frontières. On peut donc s'attendre qu'un grand nombre de buffalos vont être détruits, tant pour les peaux que pour la viande, sans compter ceux qui seront tués *sans dessein*.

Une fois de plus, cette chance d'une telle chasse devrait faire comprendre à notre gouvernement qu'il est grandement temps d'établir une loi pour protéger les buffalos.

Sans une loi semblable et qui est même désirée et demandée par les indigènes, bientôt ces grands troupeaux de buffalos que nos coureurs de prairie, sont si heureux de rencontrer, auront disparu entièrement devant ces camps de métis et de sauvages, dont toute l'occupation consiste à tuer tous les jours, cet animal qui offre une si riche dépouille...

Le même rapporteur nous informe aussi que quatre américains, allant d'un fort situé à l'embouchure de la *Rivière au lait* à Benton, auraient été massacrés par les Sioux (*yenktons*), dans le mois de juillet dernier, qu'une caravane de quarante wagons, trainés chacun par deux ou trois mulets auraient été complètement pillés, provisions et animaux, par ces mêmes sauvages, qu'un autre parti de Blancs allant approvisionner un fort dans le haut de la *Rivière au lait*, aurait aussi été attaqué par ces sauvages dont deux ont payé de leur vie sans qu'aucun des blancs n'ait été tué, mais toutes les marchandises sont restées sur le chemin, chacun fuyant de son côté.

Toujours la même idée fixe dans l'esprit de ces farouches sauvages : pas de paix avec l'Américain : Le gouvernement Américain comble de présents cette nation des Sioux afin de la contenir et de l'addoucir, mais du moment que les présents sont refusé pour une tribue à cause de q…

vages mécontents et jaloux, jettent leurs cris de vengeance et de guerre et s'en vont massacrer quelques pauvres voyageurs qui ne sont pas sur leurs gardes ces mêmes Sioux qui très souvent vivent avec les Métis dispersés dans ces grandes prairies sont très paisibles, se gardent bien de voler quelques chose, respectent les blancs et surtout la Police Montée, et cela parcequ'ils se regardent comme les amis et les frères de tous ceux qui foulent le sol canadien.

Nouvelles du Nord-Ouest.

Le correspondant du *Mail* de Toronto, qui accompagnait le Major Général Smyth, dans son voyage au Nord Ouest, écrit du Fort Carlton, en date du 7 ultimo :

" Notre parti quitta Fort Garry, lundi, le 19 de juillet et se rendit jusqu'à Shoal Lake,—distance de 190—où nous arrivâmes dans l'après midi du 23, ayant ainsi fait le voyage, en quatre jours et demi. Là, une escorte de la gendarmerie à cheval nous attendait pour nous conduire à Pelly, par un nouveau chemin plus direct que celui de Fort-Ellice.

" Nous atteignimes Pelly—distance de 135 miles—en trois jours et demi, et après y avoir passé les journée entière du 27, nous partimes dans l'après midi du 28 avec quarante cinq hommes, et officiers le Col. French, son Etat-Major, et notre escorte de dix hommes.

" Nous avions appris à Winnipeg, qu'un certain nombre de métis.—150 familles—établies à St. Laurent, situé à dix huit milles d'ici sur le bras sud de la Saskatchewan, avaient organisé une espèce de republique, sous la présidence d'un nommé Gabriel Dumond, reclamaient une étendue de terres pour y faire la chasse et sounettaient à l'amende ceux qui de leur avis, empiétaient sur leurs droits.

Ces métis, seraient, dit on, bien armés, font la chasse au buffle, et Dumond aurait une garde de quarante hommes.

Voilà un des côtés de la médaille : on n'a pas vu l'autre encore.

" Les premiers renseignements ont été transmis dans une lettre adressée au Lt. Gouverneur Morris, par M. Warke, officier de la Cie de la Baie d'Hudson à cet endroit.

" Nous sommes arrivés à Carlton hier matin, le 5, ayant franchi une distance de 270 en un peu plus de huit jours.

" La gendarmerie à cheval est un excellent corps, et contribue beaucoup à civiliser le pays, en ouvrant des chemins, creusant des puits maintenant l'ordre, et la paix, par le règne de la loi.

" Tous semblent apprécier ses services, et aussitôt que notre force apparût ici, il arriva un ou deux habitants de St. Laurent, en toute hâte pour solliciter leur pardon.....................................

Si nous en jugeons d'après les paroles du Major Général Smyth, il serait très satisfaisant de la condition des hommes et de la manière dont ils remplissent leur mission dans ces lointains parages. Jusqu'ici, il faut bien en convenir, les éloges n'ont pas toujours plu sur la tête des officiers réellement responsables. Et plus d'une lettre venue de ces postes reculés, dépeignait sous des couleurs peut gaies l'état de ces troupes, organisées et maintenues à si grands frais

Nous voulons croire avec le Major Général Smyth, que ces informations nous arrivaient, dans plus d'un cas, de source suspecte, ou de déserteurs, comme il le dit. Et nous sommes bien aise de l'entendre affirmer que " la présence de ces militaires, est le commencement d'un nouvel ordre de choses dans les territoires du Nord Ouest la garantie de la prospérité et de la sécurité..................

En commentant les paroles de cet officier, le *Globe*, déclare que le nouveau Lieutenant Gouverneur dont il est question depuis quelque temps, sera nommé sous peu, et s'établira à Fort Pelly. Puis, l'organe officiel ajoute :

" Il est entendu que cet endroit ne sera le siège du gouvernement que pour un certain temps, à raison de sa proximité des frontières occidentales de Manitoba, et de sa …tion sur la ligne du … canadien. Cette dernière province est beaucoup trop petite et devra être agrandie avant longtemps, de façon à toucher à Ontario, à l'est, et à comprendre à l'ouest, presque tout le pays arrosé par l'Assiniboine. Le cas échéant, le Fort Carlton, ou quel que autre poste plus à l'ouest, aurait probablement l'honneur de devenir la Capitale.

En attendant, Fort Pelly, est destiné à acquérir beaucoup d'importance, parce qu'il sera le siège actuel du gouvernement et surtout, parce que le chemin du Pacifique doit passer par là.

" L'accrossement de la population et l'ouverture de la vallée de la Saskatchewan, devant être le résultat de la construction d'une voie ferrée, rendront nécessaire, dans quelques années, la subdivision du Nord Ouest. Le caractère physique du pays, indique déjà, quoique vaguement, le nombre et l'étendue des provinces qui y seront créées.

Ainsi, il y en aura une sur la Saskatchewan inférieure, touchant à Manitoba, et dont la capitale sera Fort Pelly, ou un autre poste situé un peu plus à l'ouest. La seconde s'étendra le long des frontières entre celle ci-haut mentionnée et la base des Montagnes Rocheuses. Et la troisième, au nord, embrassera la Vallée de la Rivière de la Paix, décréte en si jolis termes par le Capitaine Butler..............................

Il est rumeur que M. Sandford Fleming, ingénieur en chef du Pacique est sur le point de donner sa résignation.

—Nous lisons dans *L'Echo du Canada* de Fall-River, Mass.,

" Une grande quantité de Canadiens laissent Fall River tous les jours, et prennent le chemin du pays. Nos marchands canadiens ont vendu près de 300 billets de passage depuis le commencement du mois."

Il parait que l'imbroglio de la ligue des Marchands est sur le point d'être éclairci. MM. Bannatyne, Ashdown et Strang, marchands de Winnipeg et actionnaires sont allés à St. Paul, pour s'entendre avec leurs co-associés américains.

Nous espérons que le commerce ne souffrira pas trop longtemps de cette interruption d'un service si justement apprécié par le public.

On annonce le départ prochain pour l'Angleterre de M. Bennett, l'ex Premier Ministre de Terreneuve et le chef du parti anti-fédéral de l'île. M. Bennett aurait décidé de se fixer définitivement à Londres. Ce départ est considéré comme l'indice d'un changemement radical dans l'opinion publique en faveur de la Confédération.

Plusieurs journaux des provinces maritimes soutiennent en ce moment une campagne en faveur d'une Union Législative entre la Nouvelle Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ile du Prince-Edouard et sans doute Terreneuve Une plus grande économie dans l'administration et une plus grande influence dans la politique fédérale, seraient, assurent ils, les principaux avantages du pacte proposé.

Le Cabinet de Québec s'occupe de trouver des remèdes à la malheureuse situation que la crise commercial a faite au chemins de fer. On a conçu un projet par lequel le gouvernement prendrait lui même la propriété des deux lignes en souffrance et dont les compagnies se sont déclarées incapables de poursuivre les opérations : Le chemin de fer du Nord et celui de la Colonisation du Nord.

Peu importent les moyens, dit le public, pourvu que ces entreprises se fassent.

On écrit de Fort Edmonton, Saskatchewan, à la date du 23 juillet, 1875 :

L'arrivée du *Northcote*, qui a laissé les Grands Rapides, à l'embouchure de la Saskatchewan, le 2 courant, avec 120 tonnes de fret, donne la solution du problème de la navigation de cette rivière.

Les indigènes ont été émerveillés par l'apparition de ce vapeur—véritable phénomène pour eux.

Le parti d'arpenteurs qui a quitté Winnipeg, le 20 de Mai, sous la direction de M. McLeod, est arrivé ici lundi dernier. Ces arpenteurs viennent continuer les explorations du Pacifique.

Nous lisons dans *l'Echo du Canada* de Fall River, Mass. M : Lavallée père de Fall River arrive du Manitoba et parle en termes très favorables de cette Province.

Mgr. Taché a reçu nos premiers colons des Etats-Unis avec beaucoup de bonté, et les a fortement engagés à s'établir dans ce pays, leur offrant même des terrains, à lui appartenant, en pur don. Cette sympathie du vénerable prélat pour les nouveaux colons canadiens est bien propre à encourager l'émigration vers cette Province. M. Lavallée doit retourner au printemps avec sa famille, ainsi que grand nombre de ses amis de Fall River.

Nous lisons dans la *Minerve* :

Nous publions ailleurs le texte du bref de *Mandamus* émané par la Cour Supérieure dans l'affaire Guibord et signifié à M. le Curé Rousselot lundi. Ce bref était accompagné d'une copie du Décret du Conseil Privé, et de deux lettres de M. Doutre. Celui-ci demande les cérémonies religieuses, qu'il est bien certain de ne pas les obtenir, et dont la sentence royale ne parle pas. Il agit ainsi dans un simple but de persécution. Nous croyons que les autorités religieuses sont disposées à permettre l'enfouissement de Guibord dans l'extension non consacrée du cimetière, et rien de plus. La secte se propose de passer outre, et on a même parlé de violences possibles. Le *Witness*, son organe, a parlé d'une démonstration Ces insolences son bien de mise dans les circonstances. Il n'est pas probable, cependant, que le corps de Guibord puisse être enterré jeudi.

A Manitoba, nous avons eu les sauterelles : ailleurs, l'on se plaint d'autres fléaux. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans *Le Moniteur Acadien* :

Nous les habitants des Provinces Maritimes, avons été si fortunés jusqu'ici que nous avons pu échapper aux maux dont les fermiers de l'ouest ont été accablés. En effet, il ne se passe à peine une semaine cet été, sans que les journaux nous apportent les détails d'une inondation, tempête, sécheresse, sauterelles, punaises à patates, *army worms*, et autres insectes, faisant des ravages incalculables aux moissons des pays qui nous environnent, et aux atteintes desquelles nous avons échappé jusqu'à present. Mais malheureusement, notre tour est arrivé. Le *Leucania unipunsta*, appelé vulgairement par ici *army worm*, s'avance en colone serrée, rasant tout sur son passage. Ces insectes nuisibles, après avoir dévasté une partie du comté de Charlotte, exercent maintenant leurs ravages dans les riantes campagnes de Sussex...........................

Dans plusieurs parties de la province de Québec, les sauterelles ont causé beaucoup de dégats.

Nouvelles Canadiennes.

—Le procès des prisonniers impliqués dans l'affaire de Caraquette, N. B., aura lieu le 7 courant.

—Il vient de se former à Québec une société de construction de navires. Cette société, qui se compose d'hommes importants dans le commerce, se propose de se mettre immédiatement en opération.

—Le premier train du chemin de fer Intercolonial est parti de Moncton pour Métapédiac, avec l'administrateur du gouvernement, le général O'Grady Haly, accompagné de M. Sandford Fleming et d'un parti d'excursionnistes.

—L'Hon. S. A. Dessaulles, Greffier de la Paix à Montréal, vient de décamper en laissant derrière lui les dettes pour $70,000 ou $80,000, y compris des billets promissoires forgés. M. Dessaulles …

…seur de l'école la plus avancée … anti papiste invétéré. L'épisco… le clergé du Canada ont tou… été en butte à ses attaques.

—La paroisse de St Philippe, … le comté de Laprairie, P. Q., a é… moin, l'autrejour d'une cérémo… bien propre à ranimer dans … cœurs le sentiment de la foi … tholique. Madame Emma Fra… Thomas, épouse de M. Pierre P… vost, ci-devant de l'Orégon, abju… publiquement l'erreur de la doc… protestante et entrait dans le g… de l'Eglise Romaine.

—Il parait qu'une succursal… la Société internationale, compo… de quelques communistes fran… existe à Montréal. Les mem… s'assemblent une fois par semai… Plusieurs des principaux entre… neurs de la Cité ont reçu des le… de menaces. Un des plus forts … nufacturiers a reçu une demande … $3,000, et si le montant n'était … payé dans un mois, ses propri… devaient être brulées et les memb… de sa famille tués.

—Un meurtre horrible a été co… mis à Bear River, Nouvelle-Ecos… David Robbins, âgé de 55 ans, ap… avoir tiré sur sa femme, lui a b… le crâne avec un maillet, puis a … le feu à son lit et s'est enfui d… les bois. Tous les gens de l'end… sont excités et des agents de po… se sont mis à la poursuite du me… trier

Ce meurtre était prémédité, … Robbins avait vendu le produ… ses récoltes ainsi que ses propr… pour argent comptant. Jeudi s… il a acheté un sac de biscuit et … transporté dans les bois. De… quelque temps il maltraitait sa f… me ; c'est un homme adonné à … boisson et d'un caractère violent.

Ses deux fils, qui étaient cou… à l'étage supérieur, entendirent … bruit et se sauvèrent chez leur on… qui demeure à une petite distance … chez eux ; lorsque celui-ci re… avec eux, leur mère était morte et … meurtrier était disparu.

Nouvelles Locales.

— Le toit du nouveau Bureau … Poste de Winnipeg est posé.

— Plusieurs partis d'arpenteurs sont de retour à Winnipeg.

— Le service de la malle qui … censé être quotidien devient fort régulier.

— Nous apprenons avec pl… que M. Octave Bourget, vient d'ob… nir une situation au Bureau de P… de Winnipeg.

— M. C. Têtu, impliqué dans l'… faire Lambert, dont il a été la du… n'est pas M. Jean E. Têtu, assistant … crétaire de la Commission des …

—Le *Manitoba* n'a pas bougé … puis plus de huit jours : il … pour repartir le réglement de la … culté qui a surgi.

—M. Shantz a fait une comma… de 5.000 sacs de farine et 4,000 … nôts de grain destinés aux men… nites et qui devront être livrés a… la clôture de la navigation.

—Les citoyens de Winnipeg … dénoncé dans la presse, l'exist… de maisons malfamées et la po… a reçu ordre de supprimer le … infâme qui s'y faisait

Ce qui a déjà reçu un com… cement d'exécution.

—C'est hier qu'à eu lieu la … vertu des classes au Collège … Boniface. Les élèves doivent … agréablement surpris de la trans… mation presque complète subie … l'édifice. Après avoir été ainsi … à neuf tant à l'interieur qu'à l'ex… rieur, cette institution offrira … confort possible.

—Nous ne voudrions pas … l'entrepreneur de la traverse … nipeg et St. Boniface respons… tous les désagréments dont s… le public. Mais il n'en est pas … pénible d'avoir à se plain… souvent de ses employés.

Avec la vapeur, nous …

MAUVAISE RELIURE

la une illusion. Car, sou-
arrive—le dimanche surtout
demande pourquoi ? ?—que
r elle-même se fait attendre.
que la vaveur n'est pas en
ce sont les employés qui se
quelquefois la fantaisie de
re héler sur la grève par
qu'ils oublient.

uvelles Religieuses.

que de Toronto annoncent
ocation d'un premier concile
cial pour le 26 septembre et
a composé des évêques des
de Toronto, London. Hamil-
Sault Ste. Marie, et d'autres
gieus.

—

i, pour l'espace de quelques
la triste nomenclature des
mnations et expulsions pro
s par les autorités prussien

rêtre Rzehulka, de Polnicho
osen, 10 jours de prison ; le
Platzeca, de Falkowitz, 4
s de la même peine, pour
aux lois ; l'abbé Weyradh
lzel, près Trèves ; ordre de
le territoire de l'empire ;
Rossochawitz, de Kuimann
ien, interné dans une autre
de cette province. Le rédac
Journal de Weset, M. Dûch-
condamné à 3 mois de prison
voir critiqué les actes arbi
des représentants de l'auto
M. Kosiolek, ancien rédacteur
ermania frappé de 3 ans et 8
prison par coutumace, vient
condamné, encore par contu-
6 mois de prison pour delits
s.
dacteur Lockmann ecclésias-
a reçu défense de donner
tion particulière, ce qui est
à l'article 24 de la Consti
qui accorde la liberté d'ensei
à quiconque a prouvé ses
s.
maintenant trouvé un nou
en de persécution : on at
secret des confessions ; cela
toute mesure.
shof, le prêtre Richer a
devant le juge d'instructi
l'inculpation, d'avoir excité
sion, à ne pas obeir aux lois
religion.
uchen, le curé a été appelé de
ant la justice, sous l'incul
voir, dans la confession,
é à des enfants de fuir le
atholicisme ; il a été pour-
ssi pour avoir essayé de
la paix publique.
que toutes ces accusations
ent que sur de simples soup-
n'hésite pas à prendre les
les plus tyranniques.
dacteur d'une feuille de Ber-
condamné, il y a quelque
à quatorze jours de prison
article attaquant l'existence
et dernièrement, M. Cher
condamné à Wiesbaden, à
de prison pour offense à
smark.
es tribunaux prussiens, M.
k est donc quatorze fois
nd que Dieu !

PÊLE-MÊLE.

yen de l'Iowa vient de pren-
et pour une charrue qui
e par le vent.

∴

ince Gortschakoff, premier
de Russie, est âgé de 80
gré cet âge avancé, il est fort
e.

∴

pêche de Philadelphie dit
Commissionnaires de l'Ex
nt reservé un espace de
ds carrés pour le Canada.

∴

mier août, les souscriptions
des inondés du midi de la
s'élevaient à 15,316,446

∴

pêche de Panama a an-
s donner de détails, que
l Garcia Moreno, président
publique de l'Equateur, a
ne.

∴

ictor Emmanuel ne peut
utrement que seul.
l assiste aux repas d'appa-
ontente de regarder et ne
ien.

La République de l'Equateur est un grave pays ou les mauvaises idées du seiècle n'ont pas pénétré ; il n'y a ni machines à coudre, ni vendeurs de journaux, ni autres inconvénients du même genre.

∴

Des élèves de l'Ecole Normale de West field, Mass., trempèrent une violette dans l'ammoniac et la retirèrent verte. Ils la portèrent ensuite à leur professeur de botanique qui leur fit une lecture sur cette nouvelle fleur.

∴

Sir David Salmon a inventé un appareil très ingénieux pour empêcher les accidents de chemin de fer. C'est un système de signaux qui vient d'être expérimenté à Londres, en présence d'ingénieurs et de savants.

∴

Philadelphie a souscrit $1,575,000 pour les frais de l'exposition et l'état de Pennsylvanie $1,000,000. Le Minnesota est de tous les états celui qui se montre le moins généreux : jusqu'à présent il n'a souscrit que $500 pour le centenaire.

∴

—Il y a actuellement plus de 1,000 maisons à louer à Toronto. On attribue cela à un défaut de calcul de la part des constructeurs, et aussi à la crise monétaire.

Il y a peu de maisons en voie de construction cette année, et les loyers ne sont pas élevés.

∴

Dans un petit restaurant :

Un consommateur s'adressant au patron :

—Je vois sur la carte : " Omelette de deux œufs, 50 centimes. "

—En effet, monsieur : eh bien ?

—C'est que je viens de manger deux œufs brouillés, et on me les a comptés 75 centimes Pourquoi cela ?

Le patron d'un ton un peu sec :

—Parce que, pour des œufs brouillés, il faut des œufs frais.

Lanternier et Apostat.

Il y a quelques temps le fameux Rochefort, qui a joué un rôle ignoble avant et sous la Commune, et a joui d'une triste célébrité par la publication de sa fameuse *Lanterne* provoquait le fameux écrivain et duelliste de renom Paul de Cassagnac, profondément dévoué à l'Empire.

Le héros de la Commune demandait réparation pour des injures adressées dans le *Pays* en 1872, et avait posé pour condition du combat que l'on se battrait au pistolet et à cinq pas

Voici ce qu'on écrit a ce sujet de la Ville de Genève :

On dit que les communards avaient été fort agités par la manière dont Henri Rochefort s'y était pris pour demander à Paul de Cassagnac réparation d'injures que celui ci lui avait adressées dans le *Pays* en 1872. D'abord, on ne comprend pas que Rochefort ait tant attendu. Il va bien au devant de cette objection en disant qu'il a eu beaucoup de peine à se procurer un numéro du *Pays* contenant l'attaque ; mais il ne faut pas une année pour cela, et ce long délai rend assez vraisemblable le soupçon de Cassagnac qu'il a passé toute l'année à s'exercer au pistolet. Passe encore, c'était son droit, mais qui le dépasse, c'est d'exiger que son adversaire se batte avec lui à bout portant, ou à cinq pas, ce qui revient au même. Ce n'est plus un duel, c'est une tuerie double, et en faisant cette proposition insolite, Rochefort devait être sûr qu'elle serait rejetée par les témoins de son adversaire.

Il a donc pu être accusé d'avoir fait le bravache à bon marché. A bon marché, non, car Paul de Cassagnac lui a fait payer terriblement cher cette provocation, qu'il acceptait d'ailleurs dans les conditions ordinaires. Sa réponse est un chef d'œuvre de persifflage et d'insolence. Jamais un homme n'a été *roulé* comme cela, et l'effet en a été très grand à Genève, où déjà Rochefort avait perdu beaucoup de son prestige. Sa *Lanterne* ne se lit plus. Ce pamphlet perpétuel a perdu tout son sel pour ceux même qui arrivent de France, et je l'ai vu refuser avec dédain par presque

geurs. On n'aime pas à voir le gouvernement de son pays vilipendé à l'étranger, même lorsqu'on reprouve sa politique. Sous l'empire, on pouvait trouver quelque attrait à lire certains mystères, vrais ou faux, de la cour. Mais quelle portée ont aujourd'hui des sarcasmes dirigés contre le maréchal MacMahon ou M. Buffet ?

—

Une autre grandeur déchue à Genève, c'est l'ex-père Hyacinthe. Ses sermons n'attirent plus la foule, quoiqu'ils soient annoncés, dans tous les hôtels, par de petites pancartes, comme les autres spectacles du jour. Le talent du prédicateur est toujours le même, mais il forme une Eglise à lui tout seul, rejeté qu'il est par les néo catholiques, avec lesquels il a rompu comme avec les anciens. La réforme qu'il demande aujourd'hui, se borne presque au mariage des prêtres. Et chacun de lui répondre *in petto* : Vous êtes orfèvre, M. Josse

ÇA-ET-LA.

—Le choléra à exercé des ravages terribles à Damas et Antioche ; plus de deux cents victimes ont été moissonnées par jour, par cette épidemie. L'autorité turque n'a pas encore pris de mesure pour combattre le fléau.

∴

M. Herling candidat catholique a été élu député au parlement allemand par le district de Coblentz avec 8000 voix de majorité sur le candidat liberal. Le comte de Bismark doit avoir là un effet de ses persécutions contre l'église, pourtant on n'en est encore qu'au début.

∴

Les trois seules nations europeennes qui ne figurent pas officiellement à l'Exposition de Philadelphie sont : l'Italie, soit disant à cause de la dépense ; la Grèce, pour le même motif ; et la Russie, à cause des mauvais sentiment du czar envers le président Grant depuis la visite du grand-duc Alexis.

∴

Il y a eu à Londres, il y a quelques jours, une formidable démonstration en faveur d'une amnistie complète aux Féniens. Les irlandais avaient choisi pour cette démonstration le Hyde Park. On évalue le nombre des personnes qui y ont pris à part 100,000. C'est une des assemblées les plus nombreuses qui aient eu lieu en Angleterre. Il y eut de nombreux discours, prononcés pour la plupart par des membres du Parlement appartenant au *Home Rule*. Malgré la foule nombreuse, il n'y eut pas de trouble, et l'assemblée se dispersa paisiblement.

∴

L'insurrection de l'Herzegovine, qui a éclaté au mois dernier en Turquie, prend des proportions de plus en plus considérables. La Sublime Porte est alarmée et toutes les troupes disponibles et l'Etat ont reçu l'ordre de se porter vers le territoire insurgé. Les autres provinces tributaires de la Turquie menacent aussi de se soulever. C'est la troisièmes insurrection qui a lieu en Turquie depuis un an. Si la diplomatie s'en mêle, comme cela est probable, on peut s'attendre à une complication sérieuse, et letsort de la Turquie pourrait bien être, par la résurrection de la question d'Orient, l'enjeu final du débat.

∴

Le parlement anglais a été prorogé. Le discours de la clôture de la session annonce que les relations de l'Angleterre avec les nations etrangères continuent à être satisfaisantes et que l'on a confiance dans l'avenir pour le maintien de la paix européenne.

La visite du Sultan de Zanzibar a conduit à la conclusion d'une convention supplémentaire sur l'abolition plus complète du commerce des esclaves de l'est de l'afrique.

Les colonies, en général sont prospères. Referant au maintien de la paix en Irlande, Sa Majesté exprima sa satisfaction, pour de mesures qui tout en étant moins sévères que les mesures antérieures étaient cependant calculées de manière à maintenir la paix dans ce pays.

La fidelité des alsaciens germanisés malgré eux à la France revêt chaque jour de nouvelles formes plus irritantes les uns que les autres pour les conquérants. Les deux traits suivants sont rapportés par un journal:

" Dans une petite commune que nous ne voulons pas nommer, il est né récemment une petite fille à laquelle on a donné le nom de " France "

" Depuis le jour de sa naissance tous les gens du village et des pays voisins qui ont conservé dans le cœur le souvenir d'un temps qui n'est plus, viennent chaque soir devant la maison et demandent de ses nouvelles.

" —Hé bien ! Comment va la petite France ? dit l'un.

" —Notre petite France est-elle assez gentille ? dit l'autre.

" —Chère France que je t'aime ? murmure un troisième.

" Et ainsi tous les soirs, au retour des champs, sans que le kreitz direcktor puisse y trouver à redire.

" Le voyageur qui nous apporte cette jolie historiette nous raconte aussi un détail piquant.

" Les Allemands ont, naturelement interdit le port des trois couleurs nationales ; mais, tout le long du chemin de fer, dans plusieurs communes du Haut-Rhin, les paysans ont semé dans les champs trois bandes de bluets, de marguerites et de coquelicots, si bien que, dès le premier jour du printemps c'est la terre conquise elle-même qui arbore les couleurs françaises. "

Ce dernier fait rappelle celui dont Strasbourg était le théâtre il y a deux ans, alors que les autorités prussiennes avait interdit les costumes tricolores, dont les dames alsaciennes s'étaient mises à affoler tout à coup, celles-ci eurent secours à un autre stratagème et s'entendirent entre elle pour ne plus sortir pendant quelque temps que par groupes de trois, portant chacun un costume uniforme, bleu blanc et rouge, mais d'une seule de ces couleurs A partir de ce moment, on vit les trois couleurs s'étaler sous cette nouvelle forme dans les rues de la ville, sous les yeux des tudesques furieux mais impuissants à sévir contre ce nouveau *délit*.

∴

Lajournement de l'assemblée Nationale française à eu lieu le 5 du mois dernier après une session orageuse de près de huit mois. Cette session a vu la chute du ministère de Cissey, au mois de Janvier, et l'établissement régulier de la République et de la constitution actuelle au mois de Février. Le ministère Buffet, qui remplaça M. de Cissey et reconnut le nouveau régime, commença à gouverner avec l'appui des Gauches. Mais, au cours des débats, la majorité a été transposée, et à la fin, le ministère était appuyé par la Droite et combattu par la Gauche. Celle-ci ayant proposé la dissolution et de nouvelles élections fut combattue par le ministère qui, avec l'aide de la Droite, fit adopter l'ajournement au mois de novembre et le renvoi de la dissolution à une époque indéterminée. Les dernières séances ont ainsi été très orageuses. C'est dans ces derniers jours que fut adopté la loi de la libertée de l'enseignement supérieur, qui fut un triomphe éclatant pour les conservateurs.

Decès.

A la Belle Rivière, P. Q., le 10 courant, Marie—Blanche—Albertine, enfant de Félix Chénier, Ecr., M. P. P. pour la Baie St Paul.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a aujourd'hui, en conformité des dispositions de l'Acte 38 Vict. Cap. 2. (l'Acte des Elections, 1875), affiché dans son bureau des copies des Listes Electorales pour les Divisions suivantes, savoir : St. James, St. Charles, Kildonan, Headingly et St. Boniface, et transmis des copies des dites listes aux differentes personnes mentionnées dans le dit Acte.

FRANK I. CLARKE,
Gref. de la C de C. pour Selkirk.

Bureau de la Cour de Comté, Winnipeg, 26 Août, 1875.

AVIS.

AVIS est par le présent donné, que j'ai ce jour affiché dans mon Bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1875, pour la Division Electorale No. 23 ou Ste. Agathe, No. 22 ou St. Norbert, No. 21 ou St Vital, No. 24 ou Ste. Anne, formant le Comté de Provencher ; et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes ; aux Juges de Paix, Députe Shérif, Registrateur, Maitres d'Ecole, Maitres de Poste, Membres du Parlement et Candidats défaits aux dernières élections générales ; Et que les dites listes seront revisées le premier jour du prochain terme de la Cour de Comté (1er Octobre) à la Maison d'Ecole de St. Norbert Centre.

JOSEPH TURENNE,
G.C.C. Provencher.

St. Norbert, 3 Septembre, 1875.

NOTICE.

NOTICE is hereby given, that I have this day posted up in my Office, printed copies of the Voters Lists for the year 1875, for the Electoral Division No. 23 or St. Agathe, No. 22 or St. Norbert, No. 21 or St. Vital, No. 24 or St. Anne, comprising the County of Provencher ; and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons ; Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of public schools, Post Masters, Members of Parliament, and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court (1st October) at St. Norbert School House.

JOSEPH TURENNE,
C.C.C. Provencher.

St. Norbert, September 3rd, 1875.

CANADA,
PROVINCE DE MANITOBA. Comté de Selkirk. } Cour de Comté de Selkirk.

Revision des listes électorales, en vertu du 38 Vict., Cap 2.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le prochain terme de la Cour de Comté de Selkirk, sera tenu au Palais de Justice, dans la Cité de Winnipeg, le Vingt-quatrième jour de Septembre prochain, a dix heures de l'avant-midi, pour la révision des listes électorales des divisions électorales soumises à la juridiction de cette Cour, et toutes personnes demandant des changements dans ces listes électorales, devront se présenter au lieu, à la date, et au temps susdits, avec leurs témoins et documents, pour faire décider leurs réclamations selon la loi.

FRANK I. CLARKE,
Gref. de la C. du Comté de Selkirk.

Bureau de la Cour de Comté, Winnipeg, 26 Août, 1875.

Etablissement Daoust & Brisebois

Enseigne du Castor

GRANDE-RUE, WINNIPEG

UN GRAND AVANTAGE EST OFFERT AU PUBLIC A VOUS D'EN PROFITER.

Daoust & Brisebois, donnent avis à leurs amis et au public en général, qu'à partir du 15 SEPTEMBRE courant, ils vendront toutes leurs Marchandises sans réserve, et de plus, au

PRIX COUTANT

Veuillez bien remarquer que c'est à l'Enseigne du Castor, dans la Maison de ONIS MONCHAMP, autrefois occupée par R. CHARTRAND.

GRANDE VENTE AU PROFIT DES ACHETEURS

Toutes les personnes qui viendront visiter l'Etablissement DAOUST & BRISEBOIS, pourront être certaines d'être satisfaites.

! ! Aucune Offre ne sera Refusee ! !

Tous les produits du pays, tels que Souliers, fourrures, etc., seront pris en échange, comme de l'argent.

Il sera aussi distribué une liste à chaque individu qui lui fera voir l'immense réduction que ces Messieurs font sur leurs Marchandises.

N'oubliez donc pas de venir leur faire une visite au plus vite

DAOUST & BRISEBOIS.

Winnipeg, 9 Septembre, 1875. 2f

ATELIER DU "METIS"

IMPRESSIONS!

ON EXECUTE A CE BUREAU DES

Impressions de Gout

DE TOUTES SORTES

TELLES QUE

Blancs de Cour

POUR

AVOCATS, NOTAIRES, GREFFIERS, etc.

FACTUMS

ROLES D'EVALUATION, LISTES ALPHABETIQUES

—AUSSI—

TETES DE COMPTES, CIRCULAIRES

Lettres Funeraires, etc.

—DE PLUS—

CARTES

De Visite, d'Adresses, de Commerce, etc.

PROGRAMMES, AFFICHES

LIVRES, BROCHURES

ETC., ETC., ETC.

La variété et le nombre de Caractères de Goût que nous avons reçus dernièrement nous permettent d'exécuter des Impressions de tout genre, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles et sous le plus court délai.

Nous sollicitons le patronage du public en général.

Les Bureaux du *Metis* sont à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége.

St. Boniface, 12 Décembre 1874.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L.S.]

ALEXANDER MORRIS.

A nos fidèles et bien-aimés, les Conseillers Législatifs de la Province de Manitoba, Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assembléo de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le sixième jour d'Août et à chacun de vous.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le Sixième jour du mois d'Août, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents :

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Ville de Winnipeg, Samedi, le neuvième jour du mois d'octobre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre de nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien-Aime l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, dans notre dite Province, ce onzième jour d'Août, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et-quinze, et de Notre Règne la Trente neuvième.

Par ordre,

JOHN NORQUAY,
Sec. Provincial

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 11 Août, 1875

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de sanctionner l'érection des arrondissements scolaires suivants, fait par le Bureau d'Education, et de fixer le premier jour de Septembre prochain pour faire l'élection dès Commissaires d'Ecole dans les différents arrondissements ci-annexés :

1 L'arrondissement scolaire d'Emerson qui s'étend trois miles au nord de la ligne limite Internationale, comprenant la bande des anciens etablissements des deux cotés de la Rivière, avec les sections, 5, 6 et 8 dans le township 1 rang 3 Est.

2. L'arrondissement scolaire de Boyne identique avec le township 6 rang 4 Ouest.

3. L'arrondissement scolaire de Kilaory identique avec le township 6 rang 5 Ouest.

4. Les changements suivants sont faits dans les arrondissements scolaires de Poplar Point !

(a). Poplar Point Est, de la ligne Est du lot No. 123, dans la Paroisse de Baie St. Paul, à la ligne Ouest du lot de Garvin Bruce, avec les sections 3, 4, 5, 8, 9 et 10 du township 13 rang 4 Ouest

(b). Poplar point Ouest, de la ligne Ouest du lot de Garvin Bruce à la ligne limite Est des arrondissements de High Bluff, du côté nord de la rivière et du lot 20 au lot 33, les deux lots inclusivement, du côté sud de la rivière, avec les sections 6 et 7 dans le township 13, rang 4 Ouest.

5. L'arrondissement scolaire de Woodland comprenant les sections 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27 et 28 dans le township, Rang 2, Ouest.

6. L'arrondissement scolaire de Pine Creek comprenant les 24 sections Est du township 13, rang 11 Ouest, et les sections 30 et 31 du township 13, rang 10 Ouest.

Par ordre,

JOHN NORQUAY,
Sec. Provincial.

Etablissement de Marbre de WINNIPEG.

DAVID EDE

Importateurs de Marbres

AMERICAIN & ITALIEN.

Monuments, Tombes, Tablettes, Pierre Angulaires et Manteaux.

Près des Etablissements de Voitures de M. LUSTED, Winnipeg, Manitoba.

21 Février, 1875. 3m

A Louer.

UN MAGASIN 24 x 32, très avantageusement situé en face de la Traverse à St. Boniface.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux à

JOSEPH LAPOINTE.

St. Boniface, 17 Juin 1875

AVIS.

Toutes les personnes endettées envers la Société TASCHEREAU ET TÊTU, qui a fait affaires à STE. ANNE, Pointe de Chênes, et à Winnipeg, sont averties qu'elles doivent payer leurs comptes, sous le plus court délai, à MM.

ROYAL & DUBUC.

Winnipeg, 23 Juillet, 1875.

Enclos de St. Francois-Xavier Est

Mis à l'enclos, un ETALON poil cendré, des taches blanches sous le ventre, la figure blanche, les quatre pattes blanches jusqu'au genou et portant les initiales (B.C.) sur l'épaule gauche. Il peut être âgé de deux ans environ.

Le propriétaire est prié de venir le reclamer en payant les frais d'annonces et les dépenses encourues par le Gardien d'Enclos.

PIERRE POITRAS.
Gardien d'Enclos.

St. François-Xavier, 15 Juin, 1875

Un magnifique COTTAGE à vendre ou à louer, avec un beau lot de terre situé aux coins des rues Notre-Dame et St. Joseph à St. Boniface.

Ce Cottage a 24 x 30 à deux étages. Il y a aussi sur le même lot un hangar et une étable, le tout est neuf.

De plus, une petite maison de 12 x 16 très bien fini.

Elle est louer pour un an à $150

Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire

N. D GAGNIER,

Bureau du *Métis*, St. Boniface

Etalon a l'Enclos.

MIS A L'ENCLOS : le 31 juillet dernier un etalon noir, âgé de trois ans environ, avec une etoile blanche dans le front.

Le propriétaire est prié de donner preuves de propriété et payer les dépenses encourues par le gardien.

James Whelan,
gardien d'enclos.

Poplar Point, 2 Aout, 1875.

AVIS.

Toutes les personnes endettées envers LOUIS THIBAULT, ci-devant de ST. BONIFACE, sont averties qu'elles ont à payer ou régler de quelque manière, sous le plus court délai, au bureau de MM.

ROYAL & DUBUC.

N. B.—*Les personnes qui ne pourraient payer maintenant éviteront des frais et obtiendront du délai en venant s'arranger immédiatement.*

Winnipeg, 6 Août, 1875.

ABONNEZ-VOUS AU

JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publié dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2.50 par Année, PAYABLE D'AVANCE.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'ils ont transporté leur bureau d'Avocats dans la nouvelle bâtisse du Gouvernement en face de la Station où on peut les voir tous les jours de neuf heures et demie du matin jusqu'à heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent des actes de vente, réviser les titres de propriété, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc.

Ils donneront également leur attention à toutes les affaires commerciales, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les Cours Inferieures et d'Appel des Districts de la Province.

Winnipeg, 1er Janvier

MAUVAISE RELIURE